



### SOMMAIRE :

- Phénomène Covid-19 : ripostes et défis
- Coalition DESC: Rapport sur la gratuité de l'enseignement
- RDC : sécurité, justice et violences sexuelles
- Atelier d'analyse critique de la proposition de loi pour la participation et les droits des personnes handicapées
- Le REPRODEV plaide pour le dépôt des instruments africains ratifiés par la RDC
- Remise des équipements par Madame Haute-Commissaire à la CNDH
- Vulgarisation de la Loi portant criminalisation de la torture et des Observations finales Comité des Droits Homme, Comité contre la torture et Examen périodique Universel « EPU »
- Le REPRODEV plaide pour le dépôt des instruments africains ratifiés par la RDC

## Phénomène Covid-19 : ripostes et défis

La pandémie mondiale du Coronavirus a frappé plus de personnes que la 2ème Guerre mondiale. Un phénomène comme une « troisième guerre mondiale » avec, à la date du 30 mars 2020, 549.604 personnes infectées dont 35.019, décédées, selon les statistiques de E. Moyou.

Les premiers cas suspects ont été signalés le 31 décembre 2019 en Chine. Dans son discours du 25 mars 2020, le Directeur TEDROS ADHANOM déclara que la pandémie continue de faire des ravages considérables sur la santé... Il parla de la crise sanitaire et la nécessité d'unir les efforts sous la bannière de l'ONU.

Avec des privations, des mesures spécifiques ont été prises de part le monde en riposte au Covid-19 et état

d'urgence décrétés. Le SG de l'ONU, Antonio GUTERESS a demandé les cessez-les feux partout, les gens vivent dans le « confinement », les difficultés économiques et plusieurs défis s'imposent :

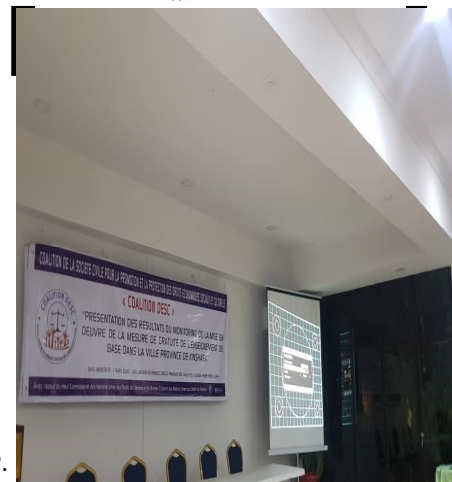
Surmonter la panique et bien communiquer sur les mesures prises par les Etats, les recherches scientifiques et la question du vaccin controversé destiné à l'Afrique. Avoir l'espoir d'une solution à la pandémie;

Renforcer la solidarité des Etats, des peuples et des citoyens soit la mise en œuvre des ODD dont le partenariat mondial...

Notifier le Secrétaire Général des états d'urgence respectueux des droits de l'homme /Article 4 du PIDCP.



Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus  
Directeur général  
Organisation mondiale de la Santé



## Coalition DESC: Rapport sur la gratuité de l'enseignement

La Coalition pour les Droits économiques, sociaux et culturels /DESC a présenté son Rapport d'enquête sur la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire en RDC. Le Rapport a été présenté à la Maison de la France à Gombe/

Kinshasa devant les Députés, le Président de la CNDH et les Autorités politico-administratives œuvrant dans le secteur de l'éducation. Saluant la mesure salubre pour l'éducation des millions d'enfants congolais, la Coalition DESC a re-

commandé notamment la planification inclusive et cohérente selon l'Approche basée sur les droits de l'homme pour la pérennité de la mesure suivant les ODD. La Coalition a remercié tous les enquêteurs, les cibles d'enquête pour leur collaboration et l'accompagnement combien louable du BCNUDH.

## RDC : sécurité, justice et violences sexuelles au menu des échanges entre Michelle Bachelet et Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA

Les questions sécuritaires, la justice mais aussi les violences sexuelles ont été au centre des discussions ce samedi 25 janvier entre une délégation des Nations Unies conduite par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Michelle Bachelet

et le chef du Gouvernement congolais Sylvestre Ilunga Ilukamba.

Les deux parties ont passé en revue plusieurs dossiers liés aux droits de l'homme et la possibilité des Nations unies d'apporter leur soutien pour que des

solutions soient trouvées.

« Nous avons passé en revue tous les défis auxquels le gouvernement est confronté, surtout en matière de sécurité. Nous avons aussi eu un exposé du ministre de la Justice qui a évoqué les procédures de renforcement du système judiciaire... ». ([Radio O.](#))

“Les deux parties ont passé en revue plusieurs dossiers liés aux droits de l'homme et la possibilité des Nations unies d'apporter leur soutien” “pour que des solutions soient trouvées.”



L'Atelier d'analyse de la proposition de Loi pour les personnes handicapées a suscité beaucoup d'espoir pour les congolais et congolaises handicapées car la RDC compte plus de 10 pourcents de la population suite aux conflits armés et multiples causes insurmontables pour toutes personnes.



Madame Michelle Bachelet, Haut commissaire aux Droits de l'Homme à coté de Madame Leila ZEROUGUI et Monsieur ABDOUL AZIZ, reçue par le Premier Ministre , ILUNGA ILUNKAMBA.

L'hôte de la RDC a palpé les difficultés des déplacés internes et victimes des violences sexuelles en Ituri. Elle a échangé avec le Chef de l'Etat, la Présidente de l'Assemblée nationale, quelques membres du Gouvernement et les Organisations de la Société civile à Kinshasa avant d'offrir des équipements importants à la CNDH et visiter son nouveau Bâtiment. Si les différents partis de la coalition se mettent d'accord sur des questions clés, ils peuvent apporter des changements significatifs car les populations congolaises ont besoin des résultats concrets, des améliorations tangibles dans leur quotidien, ainsi que les bases de changements structurels dans le long terme.

Saluant la gratuité de l'enseignement primaire dans le secteur public, elle a plaidé notamment pour les soins médicaux accessibles et adaptés, les réformes du système judiciaire et pénitentiaire inadapté pour jouir de la confiance de la population ainsi que les droits des femmes violés malgré les Conventions internationales ratifiées par la RDC.

## Atelier d'analyse critique de la proposition de loi pour la participation et les droits des personnes handicapées

Maitre Irène ESAMBO, Ministre Déléguée Chargée des personnes handicapées et autres Groupes vulnérables a organisé du 3 au 5 mars 2020 un Atelier ayant regroupé les personnes handicapées, les représentants des ONG et ASBL œuvrant pour la promotion et protection des droits des personnes handicapées avec une participation active de quelques

Honorables Députés, Experts du BCNUDH et ONG internationales. Ils ont passé en revue la proposition de Loi Proposition de loi organique portant modalités pratiques de promotion, protection et participation de la personne handicapée en RDC.

Des amendements de fond et de forme proposés aux Députés tiennent compte des standards

internationaux et du souci profond d'une large partie de la population d'être prise en compte quant à leur participation effective tant sur le plan public que privé, la nécessité des réaménagements raisonnables des infrastructures et dotation des équipements nécessaires ainsi que des mécanismes de mise en œuvre des modalités pratiques de participation, de promotion et protection de toutes les catégories de handicap au niveau national et provincial.

### La personne handicapée mérite revalorisation en RDC.



## Le REPRODEV plaide pour le dépôt des instruments africains ratifiés par la RDC

L'e Réseau de Protection des Défenseurs des droits de l'homme, Victimes, Témoins et Professionnels des Médias « REPRODEV » est une plate forme de 39 ONGDH œuvrant à Kinshasa. Le REPRODEV plaide pour la ratification des Instruments africains de promotion et protection des droits de l'homme.

En effet, quelques instruments africains ont été ratifiés par la RDC mais ces instruments ne sont

pas encore déposés notamment le Protocole de Ouagadougou créant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Le REPRODEV considère cet acte comme une action phare du Régime de la RDC pour matérialiser sa volonté exprimée de promouvoir les droits de l'homme et mettre le peuple au centre de ses priorités.

Le dépôt des instruments est plus une question de volonté politique et moins du cout financier !

Le REPRODEV est ravi de la place réservée à la RDC au sein de l'Union africaine avec les postes de Vice- Président de la Commission africaine et Vice- Président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples occupés respectivement par le Président de la République, S.E. Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO et le Prof. Rémy NGOIE LUMBU. Une opportunité infaillible pour les actions encourageantes et porteuses d'espoir pour le peuple congolais et un exemple pour d'autres Etats.



## ALLIANCE POUR L'UNIVERSALITÉ DES DROITS FONDAMENTAUX

Personnalité juridique : *Arrêté Ministériel N° 754/CAB/MIN/J&DH/2012 du 18 avril 2012*

2, Mpolo Maurice, Commune de Gombe  
Kinshasa-RDC  
Tél : +243816582458  
E-mail : audfrdc@gmail.com  
Site : www.audf-rdc.org  
Facebook : AUDF@  
Emission : DH à la portée de Tous/RTCE  
You Tube : DH à la portée de Tous ( [DH](#) )

L' Alliance pour l' Universalité des Droits Fondamentaux « AUDF » œuvre pour l'éducation aux droits de l'homme, l'assistance judiciaire des DDH, des victimes de la torture et violations des droits de l'homme , et la réalisation de tous les droits de l'homme dont les Droits économiques, sociaux et culturels.

Depuis 2017, l'AUDF a coordonné le REPRO-DEV, Réseau de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme, Victimes , Témoins et professionnels des Médias.

## Vulgarisation de la Loi portant criminalisation de la torture et des Observations finales Comité des Droits Homme, Comité contre la torture et Examen périodique

La torture est une pratique courante en République Démocratique du Congo. Le Comité des droits de l'homme et Comité contre la torture ainsi l' EPU de 3ème Cycle ont formulé des Recommandations importantes à la RDC pour lutter contre la torture et autres traitements inhumains.

La Constitution de la RDC en son article 61 a fait de la torture un acte interdit en toutes circonstances de paix et état d'urgence.

L' AUDF appelle le Gouvernement à la mise en œuvre des recommandations formulées non seulement pour appliquer les Conventions internationales mais aussi pour promouvoir la dignité du peuple congolais et respecter son intégrité physique.

Le Comité des droits de l'homme recommande à la RDC de :

a) renforcer la formation des acteurs de la justice, de la

défense et de la sécurité, notamment au regard de la loi n° 11/08 du 9 juillet 2011 ;

b) veiller à ce que les cas présumés de torture et de mauvais traitements commis par les forces de police, de sécurité et de défense fassent l'objet d'une enquête approfondie, à ce que les responsables soient poursuivis et, s'ils sont reconnus coupables, condamnés à des peines appropriées, et à ce que les victimes obtiennent réparation et notamment se voient proposer des mesures de réadaptation ; et

c) mettre en place un Mécanisme National de Prévention de la torture en conformité avec le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture.

Pour l' AUDF, la vulgarisation de la Loi portant criminalisation la torture est encore insuffisante tant pour les justiciers que pour les Auxiliaires de la justice.

Le trafic d'influence, l'ignorance de la population et le manque de con-



fiance de la justice sont les facteurs qui renforcent l'impunité des actes de torture.

La création d'un MNP conforme aux standards internationaux est une nécessité impérieuse pour la RDC.